

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Quatrième session
Genève, 12 – 16 mai 2014**

TENUE ET MISE À JOUR DES ÉTUDES PUBLIÉES DANS LE MANUEL DE L'OMPI SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. La partie 7 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI") renferme 19 enquêtes concernant différents aspects des pratiques des offices de la propriété intellectuelle. Ces études ont été réalisées et publiées à la demande du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et des organes qui l'ont précédé. La partie 7 du Manuel de l'OMPI constitue une source de renseignements importante, par exemple, sur les systèmes de numérotation de publications et de demandes, les types de documents de brevet délivrés par les offices, les formats de dates, les pratiques de reconnaissance de caractères optiques, les codes utilisés par les offices de la propriété intellectuelle en interne et les pratiques des offices en matière de citation et de correction ainsi que d'autres questions relatives aux brevets, marques, modèles et dessins industriels.

2. En général, la réalisation d'une enquête a pour but de répondre à un besoin d'exemples concrets et d'informations concernant les pratiques que le Comité des normes de l'OMPI ou les organes qui l'ont précédé considéraient comme pouvant être utiles pour les utilisateurs d'informations relatives à la propriété industrielle. Ces renseignements pouvaient également servir de base pour la préparation des propositions pour les nouvelles normes ou pour la révision des normes existantes, et pour expliquer pour quel motif une norme particulière est mise en œuvre dans des offices de propriété intellectuelle différents. Il convient également de noter que certaines enquêtes ont été également réalisées alors qu'elles ne concernent pas directement une norme de l'OMPI particulière (par exemple, c'est le cas de la partie 7.7 du Manuel de l'OMPI intitulée "Certificats complémentaires de protection").

3. Dès la fin et la publication d'une enquête, la question de la tenue et de la mise à jour ultérieure de ces informations est laissée ouverte et est traitée différemment en fonction des divers types d'enquêtes concernés. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche uniformisée pour s'assurer de la tenue et de la mise à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI.

4. Afin d'éviter toute incohérence et de s'assurer de la pertinence, de l'actualisation et de l'absence de redondance des informations figurant dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, le Bureau international propose de traiter la question de la tenue à jour des enquêtes dans son intégrité, et invite le CWS à examiner les propositions présentées aux paragraphes 10 à 14 ci-après.

SITUATION ACTUELLE

5. Les résultats des enquêtes, telles qu'elles sont publiées initialement, rendent compte avec précision des pratiques des offices de propriété intellectuelle telles qu'elles étaient mises en œuvre au moment de la réalisation de ces études. Néanmoins, quelques années après sa publication, une enquête peut s'avérer dépassée ou incomplète compte tenu des modifications observées dans les pratiques de certains offices de propriété intellectuelle.

6. Lorsqu'il est nécessaire de mettre à jour les informations afin d'étayer les travaux en cours du comité, le CWS initie alors la mise à jour complète de l'enquête correspondante (parfois en modifiant le questionnaire afin de s'axer sur des sujets pertinents pour les échanges de vues en cours) ou demande au Bureau international d'effectuer une nouvelle enquête afin de remplacer l'enquête dépassée. De telles mises à jour ne sont pas si fréquentes et, si elles ont certes l'avantage d'être exhaustives, elles sont néanmoins longues à réaliser, demandent un travail intensif et nécessitent habituellement des contributions de la part de tous les offices impliqués même en l'absence de changement de leurs pratiques.

7. Si, à un moment donné, le Bureau international est informé de changements mis en œuvre dans les pratiques d'un office, qu'il serait pertinent de traiter dans une enquête spécifique, il effectue une mise à jour partielle ad hoc, à la demande et en collaboration avec les offices de propriété intellectuelle concernés (par exemple, mises à jour de la partie 7.3 "Exemples et types de documents de brevet" en 2011 et 2014). Les mises à jour de ce type sont beaucoup plus rapides que celle décrite au paragraphe plus haut, mais leur résultat n'est pas exhaustif, c'est-à-dire que si certaines entrées sont actualisées, d'autres ne le sont pas. Cela se traduit par une situation dans laquelle une enquête, et notamment sa date de publication, risque de prêter à confusion. En effet, il n'est alors pas clairement défini si les entrées qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour sont encore pertinentes, ou si elles auraient également dû être modifiées mais ne l'ont pas été.

8. Il peut être suggéré de résoudre ce type de problème par le biais d'une actualisation régulière de ces enquêtes en invitant tous les offices de propriété intellectuelle à réviser leurs entrées correspondantes et à informer le Bureau international des changements à prendre en compte, le cas échéant. Une telle approche conférerait davantage de fiabilité aux informations et assurerait la publication en temps voulu des renseignements précis. Le Bureau international proposerait d'appliquer, par exemple, cette procédure à la partie 7.3, la partie 7.2.6 et à d'autres enquêtes de la partie 7 du Manuel de l'OMPI (voir l'annexe I pour plus de détails).

9. Il existe un certain nombre d'enquêtes pour lesquelles l'approche décrite au paragraphe 8 ci-dessus ne peut pas être appliquée. Il s'agit, en effet, d'études dans lesquelles figurent une analyse qualitative et statistique des réponses fournies par les offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'un résumé de la situation à un moment donné. En conséquence, il serait très long voire même pratiquement impossible d'en effectuer une actualisation partielle. (Voir, par exemple, la partie 7.2.5 "Enquête sur les systèmes de numérotation des demandes".)

PROPOSITION

10. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international a examiné toutes les enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI dans le but de présenter une proposition pour leur tenue et leur mise à jour. On trouvera dans l'annexe I au présent document des informations détaillées sur chaque enquête et chaque question nécessaires pour leurs mises à jour respectives. En se fondant sur les résultats de cet exercice, d'un point de vue de leur tenue à jour, ces enquêtes peuvent être classées comme suit :

- a) les enquêtes récentes dont les informations sont actualisées et ne nécessitent pas de mise à jour. Il conviendrait de les conserver dans le Manuel de l'OMPI et finalement de les mettre à jour à la demande du CWS. Le questionnaire correspondant peut également être modifié sur décision du CWS;
- b) les enquêtes nécessitant une vérification régulière et des mises à jour ultérieures (voir paragraphe 8, ci-dessus);
- c) les enquêtes dont les renseignements sont pertinents mais dont l'objet est couvert par des études plus récentes; dans la mesure du possible, ces informations pertinentes devraient être transférées dans des enquêtes connexes (récentes);
- d) les enquêtes traitant d'une question spécifique qui a fait l'objet de débats dans le passé mais qui n'ont pas été mises à jour et ne sont plus pertinentes; de telles enquêtes devraient être répertoriées dans la section "Archives".

11. Afin de mieux rendre compte des pratiques réelles des offices de propriété intellectuelle, il serait nécessaire de mettre à jour un grand nombre d'informations, et pour certaines enquêtes, de modifier le questionnaire correspondant. Pour assurer la tenue et la mise à jour de toutes les enquêtes publiées dans la partie 7, le Bureau international propose de créer la tâche suivante :

"Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle".

12. Si cette nouvelle tâche était créée, le Bureau international serait prêt à en assumer la charge, ou en d'autres termes, la responsabilité en ce qui concerne la tenue et la publication des enquêtes dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI. Cette nouvelle tâche serait considérée comme une activité permanente et le Bureau international serait invité à rendre compte au CWS à chaque session des travaux effectués.

13. On trouvera dans l'annexe II au présent document un programme de travail provisoire pour mettre à jour la partie 7 du Manuel de l'OMPI, avec notamment, des propositions détaillées de mesures à prendre pour l'année suivante (pour l'année suivant la quatrième session du CWS). La réalisation de ce programme sera fonction des ressources disponibles et des priorités définies telles qu'elles seront prises en compte lors des futures décisions du CWS.

14. Afin d'assurer la participation requise des offices de propriété intellectuelle à cette activité, le Bureau international propose de constituer une équipe d'experts pour débattre des sujets concernant cette tâche, et de formuler des propositions qui seront examinées par le CWS, et feront également l'objet de consultations avec le responsable de l'équipe d'experts.

15. *Le CWS est invité à*

a) *prendre note des informations figurant dans l'annexe I au présent document;*

b) *examiner et approuver la(les) proposition(s) spécifique(s) qui sont formulées pour chaque enquête et figurent dans l'annexe I au présent document, et, en particulier, à fournir des orientations en ce qui concerne les parties 7.6 et 7.7 du Manuel de l'OMPI;*

c) *prendre note du programme de travail provisoire concernant la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI, et notamment, des mesures à prendre suite à la quatrième session du CWS, telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe II au présent document;*

d) *créer une nouvelle tâche pour assurer la tenue et la mise à jour permanente de la partie 7 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus;*

e) *désigner le Bureau international comme responsable de la tâche;*

f) *constituer une nouvelle équipe d'experts, comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus; et*

g) *inviter le Bureau international à rendre compte de l'avancement des travaux concernant la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI lors de la cinquième session du CWS.*

[Les annexes suivent]

SITUATION ET AUTRES MESURES PROPOSEES POUR LES ENQUETES PUBLIEES DANS LA PARTIE 7 DU MANUEL DE L'OMPI

Le présent document contient une proposition détaillée pour l'actualisation et la tenue à jour de la partie 7 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI"). Les informations traitées par chaque enquête sont présentées ci-après :

- Titre de l'enquête et année de publication de la version actuelle.
- "Normes connexes" – liste des normes de l'OMPI directement concernées par l'enquête.
- "Études connexes" – liste des autres enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI directement liées à l'enquête, notamment, parce qu'elles la complètent, ou traitent du même sujet ou de questions semblables, etc.
- "Groupe" – voir les explications énoncées au paragraphe 10 du corps du présent document.
- "Remarques" – renseignements supplémentaires concernant l'enquête.
- "Proposition" – mesures que le CWS est invité à prendre vis-à-vis de chaque enquête.

PARTIE 7.1 : MODES D'INDICATION DES DATES – DIFFERENTES MANIERES D'INDIQUER LES DATES A L'AIDE DU CALENDRIER GREGORIEN, LORSQU'ELLES SONT IMPRIMEES DANS LES DOCUMENTS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET LES BULLETINS OFFICIELS

Version actuelle publiée en 1997

Normes connexes : ST.2

Enquêtes connexes : Partie 7.2.3

Groupe : B

Remarques : Le sujet est pertinent, mais les informations sont dépassées.

Proposition : La partie 7.1 devrait être mise à jour.

PARTIE 7.2.1 : PRESENTATION DES NUMEROS DE DEMANDES

Version actuelle publiée en 2005

Normes connexes : ST.10/C (il est fait référence à l'enquête aux paragraphes 6b et 12a)

Enquêtes connexes : Parties 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Les informations ne sont plus d'actualité. Le sujet a été totalement traité par l'enquête relative à la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (partie 7.2.6 et partie 7.2.7).

Proposition : Les informations figurant dans l'enquête devraient être prises en compte dans les parties 7.2.6 et 7.2.7;
la partie 7.2.1 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives"; et
dans la norme ST.10/C, la référence faite à cette enquête devrait être adaptée en conséquence (modification d'ordre rédactionnel).

PARTIE 7.2.2 : INVENTAIRE DES SYSTEMES DE NUMEROTATION QUE LES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE UTILISENT OU ENVISAGENT D'UTILISER EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES, LES DOCUMENTS PUBLIES ET LES TITRES ENREGISTRES

Version actuelle publiée en 2001

Normes connexes : ST.10/C, ST.13, ST.6

Enquêtes connexes : Parties 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Ces informations ne sont plus d'actualité. Le sujet a été partiellement traité par l'enquête sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (parties 7.2.6 et 7.2.7) à l'exception des systèmes de numérotation concernant les documents publiés et les titres enregistrés (tableau II).

Proposition : Les informations concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité figurant dans l'enquête devraient être prises en compte dans les parties 7.2.6 et 7.2.7;
il conviendrait de mettre en œuvre une nouvelle enquête sur les systèmes de numérotation des publications et des enregistrements; et la partie 7.2.2 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives".

PARTIE 7.2.3 : SYSTEMES DE NUMEROTATION ET CONFIGURATIONS POUR INDIQUER LES DATES DEJA APPLIQUES OU QUE L'ON ENVISAGE D'APPLIQUER COMPTE TENU DU PASSAGE A L'AN 2000

Version actuelle publiée en 2000

Normes connexes : ST.2, ST.13, ST.6

Enquêtes connexes : Parties 7.1, 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Les informations sont fortement dépassées et le sujet n'est plus pertinent aujourd'hui. Le thème est partiellement traité par les enquêtes concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (partie 7.2.6 et partie 7.2.7) et le mode d'indication des dates (partie 7.1).

Proposition : L'enquête concernant les modes d'indication des dates dans les documents de propriété industrielle et les bulletins officiels devrait être mise à jour (voir partie 7.1 ci-dessus); et la partie 7.2.3 doit être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives".

PARTIE 7.2.4 : ENQUETE SUR LA PRESENTATION DES NUMEROS DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE

Version actuelle publiée en 2007

Normes connexes : ST.10/C (paragraphe 12a)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : B

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes mais non mises à jour, ainsi que des exemples de certificats de priorité délivrés par les offices de propriété intellectuelle.

Proposition : La partie 7.2.4 devrait être mise à jour régulièrement.

PARTIE 7.2.5 : ENQUETE SUR LES SYSTEMES DE NUMEROTATION DES DEMANDES
(Première) version actuelle publiée en 2013

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Partie 7.2.6

Groupe : A

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour.

Proposition : La partie 7.2.5 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

PARTIE 7.2.6 : NUMEROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE

(Première) version actuelle publiée en 2013

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Parties 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5

Groupe : B

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes.

Proposition : La partie 7.2.6 devrait être mise à jour régulièrement.

PARTIE 7.2.7 : NUMEROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE – ANCIENNE PRATIQUE

Enquête dont la réalisation est prévue pour 2014 et la publication en 2015

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.5 et 7.2.6

Groupe : n.d.

Remarques : Cette enquête fournira des informations pertinentes.

Proposition : Une fois publiée, la partie 7.2.7 devrait être mise à jour régulièrement.

PARTIE 7.3.1 : EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET REPARTIS EN FONCTION DU CODE

Version actuelle publiée en 2011

Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)

Enquêtes connexes : Parties 7.3.2, 7.3.3 et 7.2.5 (codes relatifs au type de document)

Groupe : B

Remarques : Cette partie du Manuel de l'OMPI est extraite de la partie 7.3.2 (voir ci-dessous) et contient une liste d'exemples de différentes sortes de documents de brevet publiés par des offices de propriété industrielle, dans l'ordre des codes de type de document prévus par la norme ST.16 de l'OMPI.

Proposition : La partie 7.3.1 devrait être régulièrement actualisée suivant la mise à jour de la partie 7.3.2.

PARTIE 7.3.2 : INVENTAIRE DES TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET DANS L'ORDRE DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE D'ORIGINE

Version actuelle publiée en 2011

Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)

Enquêtes connexes : Parties 7.3.1 et 7.3.3

- Groupe : B
- Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes, mais il conviendrait de mettre à jour certaines entrées. En cas d'actualisation de cette enquête, il conviendra de mettre à jour en conséquence les parties 7.3.1 et 7.3.3.
- Proposition : La partie 7.3.2 devrait être mise à jour régulièrement.

PARTIE 7.3.3 : TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET – SPECIMENS DE PREMIERES PAGES

Version actuelle publiée en 2011

- Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)
- Enquêtes connexes : Parties 7.3.2 et 7.3.1
- Groupe : n.d.
- Remarques : Dans cette partie du Manuel de l'OMPI, figure une collection de premières pages de documents de brevet décrits dans la partie 7.3.2, c'est-à-dire, qu'il s'agit d'une partie supplémentaire et complétant la partie 7.3.2.
- Proposition : Il conviendrait d'intégrer la partie 7.3.3 dans la partie 7.3.2 lors de la prochaine mise à jour; et
de supprimer la référence à cette enquête dans la norme ST.10/C de l'OMPI (modification d'ordre rédactionnel).

PARTIE 7.4.1 : ENQUETE SUR LES PROCEDURES DE CORRECTION DANS LES OFFICES DE BREVETS

(Première) version actuelle publiée en 2009

- Normes connexes : ST.50
- Enquêtes connexes : Partie 7.4.2
- Groupe : A
- Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour. En cas d'actualisation de cette enquête, il conviendra de mettre à jour en conséquence la partie 7.4.2.
- Proposition : La partie 7.4.1 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour en même temps que la partie 7.4.2, à la demande du CWS.

PARTIE 7.4.2 : EXEMPLES DE PROCEDURES DE CORRECTION DANS LES OFFICES DE BREVET

(Première) version actuelle publiée en 2009

- Normes connexes : ST.50 (il est fait référence à l'enquête)
- Enquêtes connexes : Partie 7.4.1
- Groupe : A
- Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour.
- Proposition : La partie 7.4.2 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour en même temps que la partie 7.4.1, à la demande du CWS.

PARTIE 7.5 : CARACTERISTIQUES MATERIELLES DES DOCUMENTS DE BREVET – TABLEAU DES DONNEES RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES MATERIELLES DES DOCUMENTS DE BREVET

Version actuelle publiée en 1990

Normes connexes : ST.10/D (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 5)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : D

Remarques : Les informations sont moins pertinentes et ne sont plus d'actualité.

Proposition : La partie 7.5 ne nécessite pas de mise à jour et devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI pour être placée dans la section "Archives"; et la référence à l'enquête qui figure dans la norme ST.10/D de l'OMPI devrait être supprimée (modification d'ordre rédactionnel).

PARTIE 7.6 : REPERTOIRE DES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES CONTENUES DANS LES BULLETINS DE BREVETS ET DANS LES TABLES ACTUELLES QUI Y SONT INSEREES OU PUBLIEES SEPEAREMENT EN LIAISON AVEC LES BULLETINS DE BREVETS

Version actuelle publiée en 1990

Normes connexes : ST.11 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 10)
ST.19 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 22)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : Est fonction de la décision du CWS (voir proposition ci-après).

Remarques : Cette enquête a été publiée en 1990 ainsi que les deux normes OMPI ST.11 et ST.19 qu'elle concerne. Les informations qu'elle contient sont fortement dépassées mais le sujet dont elle traite pourrait être encore pertinent. En conséquence, en ce qui concerne cette enquête, le Bureau international propose les deux solutions suivantes en vue de leur examen par le CWS :

- effectuer une mise à jour totale de l'enquête qui sera suivie par des actualisations régulières si le Comité estime qu'il convient de conserver cette enquête dans le Manuel de l'OMPI (groupe B);
- supprimer l'enquête du Manuel de l'OMPI et la placer dans la section "Archives" (groupe D).

Proposition : Le CWS est invité à examiner la partie 7.6 et à décider s'il convient de la mettre à jour régulièrement ou de la supprimer du Manuel de l'OMPI pour la placer dans la section "Archives".

PARTIE 7.7 : ETUDE CONCERNANT LA DELIVRANCE ET LA PUBLICATION DES "CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES DE PROTECTION" POUR LES MEDICAMENTS ET LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES OU DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE EQUIVALENTS (CCP)

Version actuelle publiée en 2002

Normes connexes : n.d.

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : Est fonction de la décision prise par le CWS (voir proposition ci-après)

Remarques : Cette enquête a été publiée en 2002. Les informations qu'elle contient sont fortement dépassées mais le sujet dont elle traite pourrait être encore pertinent. En conséquence, en ce qui concerne cette enquête, le Bureau international propose les deux solutions suivantes en vue de leur examen par le CWS :

- effectuer une mise à jour totale de l'enquête qui sera suivie par des actualisations régulières si le Comité estime qu'il convient de conserver cette enquête dans le Manuel de l'OMPI (groupe B);
- supprimer l'enquête du Manuel de l'OMPI et la placer dans la section "Archives" (groupe D).

Proposition : Le CWS est invité à examiner la partie 7.7 et à décider s'il convient de la mettre à jour régulièrement ou de la supprimer du Manuel de l'OMPI pour la placer dans la section "Archives".

PARTIE 7.8 : ETUDE SUR LES PROCEDURES ET EXIGENCES EN MATIERE DE DEPOT, LES METHODES D'EXAMEN ET LES PROCEDURES DE PUBLICATION EN CE QUI CONCERNE LES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Version actuelle publiée en 1995

Normes connexes : n.d.

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : D

Remarques : Les informations sont très dépassées.

Proposition : La partie 7.8 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI pour être placée dans la section "Archives".

PARTIE 7.9 : ENQUETE SUR LES PRATIQUES DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE EN MATIERE DE CITATION

(Première) version actuelle publiée en décembre 2008

Normes connexes : ST.14

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour

Proposition : La partie 7.9 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

PARTIE 7.10 : ENQUETE SUR LA PRATIQUE DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE CONCERNANT LES CODES UTILISES EN INTERNE OU PONCTUELLEMENT

(Première) version actuelle publiée en janvier 2009

Normes connexes : ST.10/C, ST.16, ST.13, ST.6, ST.60, ST.80

Enquêtes connexes : Partie 7.2.6

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour; le sujet est partiellement traité par l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (parties 7.2.6 et 7.2.7), sauf la partie concernant la publication/l'édition.

Proposition : La partie 7.10 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

PARTIE 7.11 : ENQUETE SUR L'APPLICATION ET LA PROMOTION DE LA NORME ST.22
DE L'OMPI

(Première) version actuelle publiée en juin 2012.

Normes connexes : ST.22

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour.

Proposition : La partie 7.11 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

[L'annexe II suit]

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE A JOUR DES ENQUETES PUBLIEES DANS LA PARTIE 7 DU MANUEL DE L'OMPI

L'annexe II contient la proposition d'un programme de travail pour la tâche concernant la tenue et la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI. Les mesures proposées pour chaque enquête figurent dans l'annexe I au présent document.

MESURES PROPOSEES EN FONCTION DE CHAQUE ENQUETE

Partie 7.1 "Représentation des dates du calendrier"

- (CWS/6, 2016) créer une tâche visant à préparer un questionnaire sur la présentation des dates;
- (CWS/7, 2017) approuver le questionnaire, demander la mise à jour de l'enquête;
- (CWS/8, 2018) noter les résultats de l'enquête, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI, approuver le déplacement de la partie 7.2.3 dans la section "Archives".

Partie 7.2.1 "Présentation des numéros de demandes"

- (CWS/5, 2015) approuver le déplacement de la partie 7.2.1 dans la section "Archives" suite au transfert des informations dans les parties 7.2.6 et 7.2.7.

Partie 7.2.2 "Inventaires des systèmes de numérotation que les offices de propriété industrielle utilisent ou envisagent d'utiliser en ce qui concerne les demandes, les documents publiés et les titres enregistrés"

- (CWS/5, 2015) créer une tâche pour préparer un questionnaire sur les numéros de publication et d'enregistrement;
- (CWS/6, 2016) approuver le questionnaire, demander la réalisation du questionnaire;
- (CWS/7, 2017) prendre note des résultats de l'enquête, approuver la publication de la nouvelle enquête dans le Manuel de l'OMPI, approuver le déplacement de la partie 7.2.2 dans la section "Archives".

Partie 7.2.3 "Systèmes de numérotation et configurations pour indiquer les dates déjà appliqués ou que l'on envisage d'appliquer compte tenu du passage à l'an 2000"

- (CWS/8, 2018) approuver le déplacement de la partie 7.2.3 dans la section "Archives" (voir partie 7.1).

Partie 7.2.4 “Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité”

- À mettre à jour régulièrement;
- (CWS/5, 2015) annoncer la mise à jour de l'enquête à effectuer au cours de l'année suivante;
- (CWS/6, 2016) prendre note des modifications éventuelles, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI.

Partie 7.2.5 “Enquête sur les systèmes de numérotation des demandes”

- Pas de mise à jour requise à ce stade. Les mises à jour éventuelles devront être demandées ultérieurement par le CWS.

Partie 7.2.6 “Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle”

Partie 7.2.7 “Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – ancienne pratique”

- À mettre à jour régulièrement;
- (CWS/4, 2014) approuver le questionnaire pour la partie 7.2.7, demander la mise en œuvre de l'enquête (partie 7.2.7);
- (après le CWS/4) intégrer les informations appropriées des parties 7.2.1, 7.2.2, et 7.2.3;
- (CWS/5, 2015) prendre note des résultats de l'enquête (partie 7.2.7), prendre note des modifications (partie 7.2.6), le cas échéant, approuver la publication des enquêtes dans le Manuel de l'OMPI.

Partie 7.3 “Exemples et types de documents de brevet”

- À mettre à jour régulièrement;
- (CWS/5, 2015) annoncer la mise à jour de l'enquête à effectuer au cours de l'année suivante;
- (CWS/6, 2016) prendre note des modifications, le cas échéant, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI.

Partie 7.4 “Procédures de correction”

- Pas de mise à jour requise à ce jour. Les mises à jour éventuelles devront être demandées par le CWS.

Partie 7.5 “Caractéristiques matérielles des documents de brevet”

- (CWS/4, 2014) approuver le déplacement de la partie 7.5 dans la section “Archives”.

Partie 7.6 “Répertoire des informations bibliographiques continues dans les bulletins de brevets...”

Est fonction de la décision adoptée par le CWS/4 :

Option groupe B

- (CWS/5, 2015) annoncer la mise à jour de l’enquête à effectuer au cours de l’année suivante;
- (CWS/6, 2016) prendre note des modifications, le cas échéant, approuver la publication de l’enquête mise à jour dans le Manuel de l’OMPI.

Option groupe D

- (CWS/4, 2014) approuver le déplacement de la partie 7.6 dans la section “Archives”.

Partie 7.7 “Étude concernant la délivrance et la publication des “certificats complémentaires de protection”...”

Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4 :

Option groupe B

- (CWS) créer une tâche pour préparer le questionnaire;
- (CWS) approuver le questionnaire;
- (CWS) annoncer la mise à jour de l’enquête à effectuer au cours de l’année suivante (en même temps que les autres enquêtes du groupe B);
- (CWS) noter les modifications éventuelles, approuver la publication de l’enquête mise à jour dans le Manuel de l’OMPI.

Option groupe D

- (CWS/4, 2014) approuver le déplacement de la partie 7.7 dans la section “Archives”.

Partie 7.8 “Étude sur les procédures et exigences en matière de dépôt, les méthodes d’examen et les procédures de publication en ce qui concerne les dessins et modèles industriels”

- (CWS/4, 2014) approuver le déplacement de la partie 7.8 dans la section “Archives”.

Partie 7.9 “Enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle en matière de citation”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

Partie 7.10 “Enquête sur la pratique des offices de propriété industrielle concernant les codes utilisés en interne ou ponctuellement”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

Partie 7.11 “Enquête sur l’application et la promotion de la norme ST.22”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

CALENDRIER DES MESURES PROPOSEES

Le tableau ci-dessous donne une représentation visuelle et moins détaillée des informations énoncées plus haut :

	Après CWS/4	Après CWS/5	Après CWS/6	Après CWS/7	Après CWS/8
Partie 7.1			Questionnaire	Mise à jour	Publication
Partie 7.2.1		Archivage			
Partie 7.2.2		Questionnaire	Mise à jour	Publication	
Partie 7.2.3					Archivage
Partie 7.2.4		Mise à jour	Publication		
Partie 7.2.5	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.2.6	Mise à jour	Publication			
Partie 7.2.7	Préparation	Publication			
Partie 7.3		Mise à jour	Publication		
Partie 7.4	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.5	Archivage				
Partie 7.6	Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4				
Partie 7.7	Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4				
Partie 7.8	Archivage				
Partie 7.9	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.10	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.11	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				

MESURES POUR L’ANNÉE 2014-2015 (DU CWS/4 AU CWS/5)

- Nouvelle équipe d’experts pour poursuivre les activités de tenue à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI
 - Inviter les offices de propriété intellectuelle à nommer leurs représentants dans les équipes d’experts
 - Créer un espace Wiki
 - Accorder les droits d’accès, etc.
- Établir la version définitive de la partie 7.2.6 intégrant des informations figurant dans les parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, si possible
- Partie 7.2.7 “Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – ancienne pratique”
 - Inviter les offices de propriété intellectuelle à répondre au questionnaire
 - Rassembler les réponses

- Préparer la partie 7.2.7 en intégrant les renseignements figurant dans les parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, si possible, en vue de leur examen par le CWS
- Déplacer la partie 7.5 et la partie 7.8 dans la section “Archive”
- Suivant la décision du CWS, déplacer les parties 7.6 et 7.7 dans la section “Archive”.

[Fin de l'annexe et du document]